

SEANCE DU 12 JUIN 2017

L'an Deux mil dix-sept, le douze juin à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ARS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence d'Hélène TOURNADRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 juin 2017

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votes : 10

PRESENTS : Mme H. TOURNADRE, M. M AMIAUD, T. LACOMBE, J. BONNET, J. COLIN, F. BEAUDUIN, Mme M. LAGARDE, M. P. ROY, L. DUCHENE

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes S. DEMAIL-SOUCHET, M. HUBERT, V. TROQUEREAU. MM., H. LAVILLE, X. JOURDAIN

ABSENTS NON EXCUSÉS : Y. BASSON

M. X. JOURDAIN a donné pouvoir à T. LACOMBE

M. T. LACOMBE a été nommé secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Présentation du rapport d'étape de la maison de santé par Mme Valérie LE GOFF.

**CIMETIERE : MODIFICATION DE TARIF POUR LA CONCESSION C4 N° 19
2017-39D N 9.1**

Madame la Maire rappelle la délibération n° 2016-79D de la séance du 7 novembre 2016 portant création de tarifs pour les concessions reprise d'office.

Lors de l'exhumation des corps de la concession trentenaire C4 n°19 dont le tarif avait été fixé à 500 €, il s'est avéré que la concession pouvait contenir 4 corps et était composée de pierres de taille en parfait état.

Madame la Maire propose de modifier son tarif à 1 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

✓ **Valide** la modification du tarif telle que indiquée ci-dessus.

**BATIMENTS COMMUNAUX : BOUCHERIE : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA MISE
EN PLACE D'UNE CLIMATISATION
2017-40D N 3.6**

Monsieur T. LACOMBE, 3ème adjoint, présente aux membres du Conseil Municipal la demande du boucher de mettre en place une climatisation dans le laboratoire de la boucherie.

Cette climatisation permettrait l'élaboration de ses produits dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Après consultation auprès de différentes entreprises, il propose de retenir l'ETS FOURNIER David pour l'installation d'une climatisation dans le laboratoire du commerce boucherie pour un montant de travaux de 2 459.70 € HT soit 2 951.64 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **Valide** l'installation d'une climatisation dans le laboratoire de la boucherie ;
- ✓ **Retient** l'entreprise FOURNIER pour un montant de travaux de 2 459.70 € HT soit 2 951.64 € TTC ;
- ✓ **Autorise** Madame la Maire ou ses adjoints à signer tout document relatif à ce dossier

SIAH DU BASSIN DU NE : DESIGNATION DES DELEGUES	2017 -41D N 5.3
--	------------------------

Madame la Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la lettre du S.I.A.H du Né qui indique que suite à la modification des statuts du SIAH du bassin du Né, il y a lieu d'après l'article 5 de désigner par commune adhérente un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat du bassin versant du Né qui est administré par un comité syndical.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité désigne pour la fin du mandat :

- ✓ Monsieur **Michel AMIAUD**, Délégué Titulaire
- ✓ Monsieur **Frédéric BEAUDUIN**, Délégué Suppléant

FRELONS ASIATIQUES : MODIFICATION DE LA PRISE EN CHARGE DE LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES PAR LA COMMUNE	2017 -42D N 8.8
--	------------------------

Madame la Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 23 mai 2016 de reprendre la maîtrise d'ouvrage des opérations de lutte contre le frelon asiatique entre le 15 juin et le 15 octobre 2016.

Elle fait part au conseil municipal du courrier du Président du Conseil Départemental de la Charente en date du 9 mai 2017 indiquant que le Département de la Charente ne peut plus apporter une contribution financière aux communes comme autrefois dans la lutte contre la prolifération du frelon asiatique.

Madame la Maire propose de poursuivre le soutien de cette action durant les périodes fixées entre le 15 juin et le 15 octobre de chaque année par le biais d'une participation de la commune à la destruction des nids de frelons asiatiques. Le montant de la participation de la commune s'élèverait à 50% maximum du montant de la prestation de destruction plafonnée à hauteur de 50 € pour les interventions réalisées par les autoentrepreneurs et 70 € pour les entreprises assujetties à la TVA.

Cette participation se ferait sur présentation de la facture par le particulier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✓ **Accepte** de soutenir les opérations de lutte contre le frelon asiatique entre le 15 juin et le 15 octobre de chaque année

✓ **Indique** qu'il prendra 50% maximum du montant de la prestation de destruction plafonnée à hauteur de 50 € pour les interventions réalisées par les autoentrepreneurs et 70 € pour les entreprises assujetties à la TVA. Cette participation se fera sur présentation de la facture par le particulier

✓ **Autorise** Madame la Maire et ses adjoints à signer les pièces relatives à cette opération

✓ **Indique** que la participation communale sera affectée au compte 6558 "Autres contributions obligatoires" du budget 2017

**ASSAINISSEMENT : MISE A DISPOSITION DES BIENS DANS LE CADRE DU
TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU/ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE GRAND COGNAC : REPORTEE**

DIVERS

PROM'HAIES : une rencontre avec PROM'HAIES a eu lieu afin de définir les plantations d'arbres en partenariat avec des administrés, cette action pourrait s'inscrire dans un appel à projet de la Région Nouvelle Aquitaine.

CONTAINERS : un courrier va être envoyé aux habitants de la Rue de Cognac et à ceux hors commune qui déposent les poubelles dans les containers des rues non desservies par CALITOM.

Séance levée à 21h00

Affiché en Mairie le 3 juillet 2017

La Maire

Hélène TOURNADRE

FEUILLET DE CLOTURE**Liste des délibérations :**

2017-39D : Cimetière : modification du tarif pour la concession C4 n° 19

2017-40D : Bâtiments communaux : boucherie choix du prestataire pour la mise en place d'une climatisation

2017-41D : SIAH du Bassin du Né : désignation des délégués

2017-42D : Frelons asiatiques : modification de la prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques par la commune

Membres du Conseil Municipal :

AMIAUD	Michel	
BASSON	Yoann	Absent
BEAUDUIN	Frédéric	
BONNET	Jacky	
COLIN	Jacky	
DEMAIL-SOUCHET	Stéphanie	Excusée
DUCHENE	Laurent	
HUBERT	Muriel	Excusée
JOURDAIN	Xavier	Excusé - pouvoir à M. LACOMBE
LACOMBE	Thierry	
LAGARDE	Michèle	
LAVILLE	Hubert	Excusé
ROY	Philippe	
TOURNADRE	Hélène	
TROQUEREAU	Véronique	Excusée